



Associations Familiales Catholiques

AFC DE DIJON

mouvement national reconnu d'utilité publique

QUESTIONNAIRE AU CANDIDAT A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de DIJON

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 25 février éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet www.afc-france.org

CANDIDAT :

NOM PRENOM : François REBSAMEN
COMMUNE (et nombre d'habitants) : Dijon
DEPARTEMENT : 21

1/ Délégué Municipal à la Famille.

Non, je n'ai pas fait le choix en 2001 de choisir un adjoint ou un conseiller municipal à la famille, car j'estime que la famille est directement concernée par toutes les décisions municipales, qu'il s'agisse des politiques tarifaires appliquées aux sports, à la culture, ou des domaines plus particuliers de la petite enfance ou des personnes âgées.

La famille a donc été considérée durant le mandat écoulé comme une problématique transversale à toutes les délégations, même si l'Adjointe en charge des affaires sociales, de la solidarité et de la santé a porté un soin tout particulier aux politiques familiales, épaulée de deux conseillères municipales déléguées l'une à la petite enfance et l'autre aux personnes âgées.

Si les Dijonnaises et les Dijonnais me font de nouveau confiance dès le 9 mars, je ne pense pas que je reverrai cette position. En effet, il me semble que la famille est un domaine trop important et trop complexe pour être « cloisonné » au sein d'une unique délégation.

2/ Officier d'état-civil et mariage.

Vous avez raison, il est important de sensibiliser les futurs époux à l'importance du mariage. C'est d'ailleurs le sens des articles du code civil qui sont lus par l'élu qui procède au mariage civil. Le consentement se doit d'être libre et éclairé.

Néanmoins, les raisons qui conduisent deux êtres à s'unir relèvent de la sphère privée, et il n'appartient pas à un élu de la République de porter quelque jugement de valeur que ce soit quant à l'authenticité de leurs sentiments réciproques. Le mariage relève de la liberté individuelle de chacun.

Vous m'interrogez également sur l'union de deux personnes de même sexe. Cette question doit faire l'objet d'un débat au parlement, et les parlementaires se feront les portes parole des citoyens qui les ont élus. Cette question relève d'un véritable débat de société, en ayant à cœur de respecter les libertés individuelles.

Si le mariage homosexuel venait à être autorisé par la loi, alors, bien sûr, je procéderai à l'union des couples qui m'en feront la demande.

3/Petite enfance et adolescence et 4/Aider les parents à être des éducateurs

Je réponds à ces deux questions car les sujets sont intimement liés.

Je suis très satisfait des politiques que nous avons menées depuis 2001 en direction des modes de garde des enfants de notre ville, et des activités péri et extrascolaires que nous proposons aux petits dijonnais.

Pour permettre aux jeunes et à leurs parents d'aborder l'avenir dans les meilleures conditions, la ville a procédé à d'importants investissements pour doubler le nombre de places en crèches, rénover le patrimoine scolaire et améliorer l'accueil éducatif des enfants avant et après la classe grâce à son Projet Educatif Local (PEL)

Avec seulement 640 places dans les crèches municipales en 2001, Dijon avait un retard important à rattraper. En 2007, le nombre de places a doublé grâce à la création de 4 nouvelles crèches (Delaunay, Varennes, Junot, Roosevelt), à la rénovation et l'extension des crèches existantes.

Entre 2001 et 2007, près de 16 millions d'euros ont été investis dans les écoles pour d'importantes opérations de démolition-reconstruction, de destructions de préfabriqués, de rénovation, mais aussi d'interventions de sécurité. La ville a également investi 1 250 000 € pour doter toutes les écoles élémentaires d'une salle informatique équipée de douze ordinateurs en réseau reliés à Internet, d'une imprimante d'un numériseur et de logiciels afin de former les petits aux nouvelles technologies

Pour aider les enfants à réussir à l'école, nous avons conclu des conventions avec des associations pour organiser, à l'intérieur de l'école des actions d'accompagnement scolaire après la classe, dans le cadre du PEL. En plus des dispositifs d'aide aux devoirs existants à Fontaine d'Ouche et aux Grésilles, la plupart des écoles disposent depuis 2007 d'un accompagnement à la scolarité dans les centres de loisirs.

Le Projet Educatif Local a quant à lui permis d'améliorer l'accueil éducatif des enfants et des jeunes durant leur temps libre, en complémentarité de l'école dans toutes les écoles élémentaires et maternelles de la ville. 63 accueils périscolaires veillent sur les enfants de 6h45 au début de la classe, pendant la pause méridienne et jusqu'à 19h45 après la classe, tout comme les centres de loisirs extrascolaires qui accueillent les enfants en dehors de l'école.

Pour assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école, en plus de l'installation de panneaux dynamiques devant chaque école pour sensibiliser les automobilistes, la ville a mis en place le dispositif Sécurécoles: un agent régule l'arrivée et le départ des enfants devant les groupes scolaires et assure la traversée des passages protégés en toute sécurité.

Vous le voyez, nous n'avons pas ménagé nos efforts, et si les Dijonnaises et les Dijonnais nous font de nouveau confiance, nous irons encore plus loin en faveur de la petite enfance. Nous voulons diversifier l'accueil des enfants (crèches familiales, relais d'assistantes maternelles, micro-crèches)... et soutenir les réseaux de garde alternatifs pour aider les familles. Nous voulons répondre aux accueils d'urgence et aux horaires de travail des familles. Nous aménagerons des appartements relais pour les assistantes maternelles dans les quartiers.

Nous créerons des points « info-parents » en liaison avec les associations.

Enfin, nous aiderons le Centre Hospitalier Régional Universitaire à augmenter sa capacité d'accueil des enfants de ses agents.

Pour faire de Dijon une ville de la réussite éducative, nous construirons 3 nouvelles écoles à Dijon (Montmuzard, ancien hôpital militaire, Sud Jean Jaurès), nous terminerons le plan de démolition des préfabriqués, nous développerons les centres de loisirs pour tous les enfants et notamment dans les nouveaux quartiers de Dijon (Toison d'Or, quartier Sud Jean Jaurès, Pouilly...) et nous donnerons la priorité à l'éducation en poursuivant et en renforçant l'accueil des enfants de 6h45 à 19h00 dans toutes les écoles.

Par ailleurs, nous voulons devenir « ville pilote amie des enfants », accompagner les jeunes Dijonnais pendant leur scolarité, de la crèche jusqu'à leur entrée au collège, en lien avec la communauté éducative, développer les classes passerelles pour les moins de 3 ans, encourager les activités artistiques, sportives et l'apprentissage des langues à l'école grâce aux intervenants sur le temps scolaire rémunérés par la ville de Dijon, généraliser le soutien scolaire pour la réussite éducative et ouvrir de nouveaux accueils jeunes pour les adolescents.

5/ la carte famille.

Je n'envisage pas de mettre en place une carte famille. En revanche, il vous faut savoir que les prestations proposées par la ville aux familles (cantines scolaires, accueil périscolaire, centre de loisirs....) sont facturées au taux d'effort, c'est-à-dire en fonction des capacités contributives des familles (revenus, nombre d'enfants....)

6/Taxe d'habitation et abattements pour charge de famille.

Nous appliquons déjà d'importants abattements ! A titre d'exemple 2007, un ménage dijonnais, sans personne à charge, habite un logement dont la valeur locative est de 3000 €. Ce ménage, comme tous les ménages dijonnais, a bénéficié de l'abattement général à la base pour 750 €. Son impôt a donc été calculé sur une base de 2250 € au lieu de 3000 €. Il a payé 460 € de taxe d'habitation au lieu de 614 €. Par ailleurs, l'abattement général pour charge de famille a diminué l'impôt des Dijonnais globalement de 3,280 millions d'euros en 2007. Même si ces 3,2 millions d'euros sont un manque à gagner pour les recettes de la ville, je me suis engagé à maintenir ces abattements.

7/Pouvoir de Police

Tout dépend du type d'affichage que vous dénoncez.

Pour ma part, je suis particulièrement agacé par les affichages sauvages qui fleurissent aux poteaux des feux tricolores comportant des numéros de téléphones et des prénoms évocateurs. Je m'attache à les faire disparaître au plus vite, et dès que nous le pouvons, à poursuivre les personnes qui les ont collés.

Pour ce qui est de l'affichage sur les panneaux publicitaires, même si certaines affiches sont, à mon avis, d'un goût douteux, la loi les autorise, et je ne souhaite à ce titre pas exercer quelque censure que ce soit.

8/Logement des familles :

Le logement des familles fait partie de la problématique plus globale de la construction de logements à Dijon ! Il sera d'autant plus aisé de loger des familles nombreuses que notre commune, comme toutes les autres d'ailleurs, respectera les 20% de logements à loyer modéré prévus par la loi !

Nous avons fait à Dijon pour le logement des efforts sans précédent. Ils ont d'ailleurs été très récemment récompensés par la Fondation Abbé Pierre qui classe Dijon parmi les villes qui ont fait le plus d'efforts pour le logement social. En finançant 1403 logements sociaux entre 2002 et 2006 (alors qu'il était prévu que nous n'en construisions que 780), Dijon s'est classée 3ème des villes de plus de 50.000 habitants, derrière Montauban et Annecy.

La liste « Dijon, ensemble » que je conduis a la ferme intention d'aller encore plus loin en la matière .

En effet, malgré les investissements considérables que nous avons faits depuis 2001 pour rattraper le retard, nous n'avons pas encore à ce jour 20% de logements sociaux. Mon objectif est clair : il nous faut construire 700 logements à loyers modérés par an et atteindre l'objectif des 20% en assurant la mixité sociale d'ici 2015.

Quant aux personnes handicapées, j'ai récemment rencontré le collectif des associations de paralysés. Nous avons abordé ensemble notre volonté de produire davantage de logements locatifs à loyer modéré neuf adaptés aux personnes handicapées, étant entendu que, pour les logements existants, il revient au Conseil général d'attribuer des aides pour effectuer les travaux d'adaptation nécessaires.

9/Ouverture des commerces le dimanche

Je ne compte pas élargir les autorisations ponctuelles d'ouverture le dimanche que nous demandent les grandes enseignes. Ces ouvertures sont aujourd'hui strictement réglementées, et je n'envisage pas de revenir sur les règles que nous avons mises en place.

10/ Qualité de vie collective, patrimoine religieux et communal

Pour ce qui concerne l'aménagement de la voirie et l'accessibilité en général des bâtiments aux personnes à mobilité réduite (poussettes, personnes âgées, personnes handicapées...), nous avons déjà entrepris de nombreux aménagements grâce au travail que nous avons engagé avec les associations concernées. La mise en place du pôle handicap du Centre communal d'action sociale, créé en 2003, qui a pour objectifs d'accueillir et d'aider, dans leur vie quotidienne, les personnes en situation d'handicap, d'animer et de coordonner les actions en partenariat avec les associations dijonnaises y a largement contribué.

D'autres actions sont à souligner telles que la mise en place d'actions de sensibilisation en partenariat avec les associations et les institutions comme le trophée de l'accessibilité, la réalisation du guide de conseils et recommandations « Savoir accueillir nos différences », la réalisation du guide d'accessibilité « A Dijon, ou je veux c'est mon droit » qui recense les lieux accessibles à Dijon (administrations, lieux culturels, sportifs, de loisirs et de santé, parking, restaurants...), l'installation de feux sonores pour les personnes déficientes visuelles et les nombreux travaux de surbaissement de trottoirs ...

Je n'oublie pas non plus l'action du Grand Dijon en faveur des transports pour les personnes à mobilité réduite grâce à Diviaccès et aux bus équipés.

Il est évident que nous continuerons dans cette direction grâce aux associations qui nous conseillent.

Pour ce qui concerne le patrimoine, dont le patrimoine religieux, nous continuerons également l'entretien et la mise en valeur que nous avons débuté en 2001 et dont ont d'ores et déjà bénéficié l'église Saint Philibert, la coupole de l'Eglise Sainte Anne...

En espérant avoir répondu à vos interrogations avec autant de précisions que possible,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François REBSAMEN